

TABLE DES MATIÈRES

Compte-Rendu de la 1 ^{ère} réunion du Conseil des parents de l'École à la Découverte.....	2
1. PRÉSENCES ET OUVERTURE DE LA SÉANCE	2
2. MOT DE BIENVENUE	2
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	3
Proposition de sujets additionnels à aborder	4
4. ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL.....	4
5. SUIVIS DU DERNIER COMPTE RENDU	4
6. ENJEUX D'ACTUALITÉ	4
Point 4 : Le parc d'amusement de l'école	4
Point 5 : l'intimidation à l'école.....	4
Discussion non incluse dans l'ordre du jour	5
Point 6 : l'intégration sociale des parents	5
Point 7 : report du point 7 sur les activités sportives, ludiques et d'art à l'école.	5
7.DIVERS	6
8. CONCLUSION	6
9. LEVÉE DE LA SÉANCE	6

Compte-Rendu de la 1^{ère} réunion du Conseil des parents de l'École à la Découverte

Sujet/Projet : Rencontre Ordinaire des Parents

Date : Le 12 Octobre 2018

Lieu : École à La Découverte

Horaire : 6:30 pm – 7:30 pm

Distribution : Membres du Conseil d'école et direction de ALD

Présence : 12 Personnes

Membre du conseil :

Christiam V.

Catherine L.

Akram S.

Carine O.

Maryem M.

Kiley F.

Natasha D.

Nadia A.

Adja B.

Mouna A.

Parents d'élèves : 0

Personnel de d'école : Firmin G. (Directeur), Anta F. (Directrice Adjointe)

Excusés : 0

1. PRÉSENCES ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Étant un nouveau comité, il n'y a pas de règles encore établies sur le quorum requis pour continuer la réunion. À environ 6:00 pm, la secrétaire et le président débute la séance.

2. MOT DE BIENVENUE

Christiam précise que la réunion doit se faire en français. Il ajoute que Monsieur Abdoulaye, l'ancien président n'a pas eu d'invitation car la date de réunion a été décidée tardivement. M. Abdoulaye sera convoqué à la réunion du mois suivant.

Le président annonce la stratégie de communication avec les membres. Pour assurer la fluidité, les idées importantes doivent être adressées par email.

- L' email doit être productif et contenir l'information nécessaire pour soutenir un projet ou une idée. Le message email doit être complet, c'est-à-dire qu'il doit contenir de l'objectif à atteindre ainsi que de l'information sur les membres ou organismes à contacter.
- La messagerie texte est à utiliser seulement pour des brèves conversations ou confirmation.

Le président indique que si un membre n'est pas d'accord avec une idée, nous devons partager notre opinion et décider de ce qui est meilleur pour nos enfants. Le débat d'idées n'est pas un débat personnel.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour suivant est présenté aux membres.

#	Points	Durée	Responsable
1	Appel à la réunion.	2 min	Mr. Guéladé
2	Mots d'Abdoulaye	10 min	Abdoulaye
3	Révision et Validation de l'agenda	5 min	Facilitateur
4	Changement du Parc d'école - Stratégies - Contacts - Implication de tout le voisinage - Rédiger lettres de pétition aux bureaux des MLA et MP - Organismes à s'impliquer	15 min	Christiam
5	Bullies et l'école - Programmes de prévention ? - La situation à l'école s'améliore ou se détériore ? - Suggestion des parents - Comment contacter les parents des Bullies?	10 min	Facilitateur
6	Activité d'intégration social pour les Parents. Mr Abdul (Centre d'accueil) - Comment Inviter les parents ? - Quels journées?	10 min	Christiam
7	Activités sportives, ludiques et d'art à l'école. - Contacts - Type d'activités - Stratégies - Organismes avec qui on peut travailler	10 min	Kiley
8	Divers : Ouvert	10 min	Facilitateur
9	Ajournement	5 min	Secrétaire

Le conseil n'ayant pas encore de règles établies sur le vote de l'adoption de l'ordre du jour, l'ordre du jour proposé sera étudié.

Proposition de sujets additionnels à aborder

Certains parent questionnent le président sur le sujet de l'aide aux devoirs. Le président indique qu'il a déjà communiqué aux personnes impliqués dans l'aide aux devoirs. Cela devrait se faire prochainement avec l'aide du Centre d'accueil de la cité francophone.

Un membre voudrait que l'on parle du temps de récréation. S'il reste du temps pendant la réunion, nous aborderons le sujet. Autrement le membre devra le proposer pour discussion à la prochaine séance.

4. ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Compte rendu non présenté

5. SUIVIS DU DERNIER COMPTE RENDU

Pas de dernier compte à suivre

6. ENJEUX D'ACTUALITÉ

Point 4 : Le parc d'amusement de l'école

Le bois du parc d'amusement à l'extérieur de l'école est détérioré. Il n'appartient pas à la Commission scolaire, mais à la ville. Par conséquent la commission scolaire ne souhaite pas en construire un autre.

Mme Kiley ajoute que des fonds sont disponibles pour les parcs à travers des ligues communautaires. Elle a des contacts avec la Ligue communautaire et pourrait entrer en contact avec la Ligue de la communauté Ville-Marie. Il faut savoir que le temps pour développer un parc peut prendre une couple d'années. Elle recommande que les étudiants donnent leur avis sur le sujet. Le président suggère qu'une pétition soit faite pour le MP et le MLA, David Shepherd. On pourrait obtenir des fonds pour l'aménagement de la ville à hauteur de 250000\$. Mme Kylie va s'occuper ce point et revenir avec de l'information à la prochaine réunion.

Point 5 : l'intimidation à l'école

Constats sur l'intimidation

- Un langage inapproprié a été entendu à l'école par la fille d'un membre. Le parent n'apprécie pas la façon dont certains élèves s'adressent à sa fille. Elle note que sont souvent des nouveaux arrivants qui tiennent ce langage et ajoute n'est pas leur rendre service que de les laisser faire. Ce sont souvent des enfants plus âgés. Les enfants ont constaté que l'intimidation se passe souvent lorsque les enfants intimidateurs sont en groupe. Lorsque l'enfant intimidateur est seul, il est sage et rien ne se passe.
- Un parent précise que le but est de faire de l'école un lieu sécuritaire pour les enfants, et un lieu où ils veulent se rendre.

Questionnement des membres :

- L'école donnera-t-elle des outils à son enfant pour lui apprendre à réagir adéquatement à l'intimidation ?
- Des cours d'instruction civique seront-ils dispensés à l'école ?

Réponse de la direction de l'école

Le directeur M. Guéladé Monsieur parle alors du programme de soutien au comportement positif qui crée une attitude positive chez les enfants et qui permet de renforcer le bon comportement. Ce comportement d'intimidation est présent chez tous les enfants, mais l'école devrait être plus proactive. Le directeur propose le renforcement de l'attitude positive comme conséquence pour l'attitude négative.

Il est mentionné que l'accès à des jeux vidéo, met les enfants en contact avec un langage inapproprié et c'est ce qui cause des problèmes. L'école reconnaît que les problèmes leur arrivent alors attention avec du retard.

Conclusion du point 5.

Tout parent qui souhaite se plaindre doit déposer une plainte à la direction par téléphone ou courriel. Procéder par courriel facilite le travail de la direction et favorise le temps de réflexion, donc il est préférable de fonctionner par courriel.

Discussion non incluse dans l'ordre du jour

Un membre avance que des règles et des procédures doivent être établies lors d'un changement de comité. La 1^{re} réunion aurait dû être au sujet de la façon de procéder et des règlements a instauré.

Point 6 : l'intégration sociale des parents

Monsieur Abdul va donner des ateliers pour les parents.

On amène le sujet que le mauvais comportement des enfants est une réflexion du comportement des parents. Cette conclusion est réfutée par un grand nombre de parents présents. Monsieur Guéladé rappelle que les réunions sont créées pour améliorer le bien-être de l'enfant et avoir l'enfant à cœur.

Des précisions sont apportées sur les ateliers seront organisés et dirigés par des professionnels pour améliorer les relations parents-enfants. On vise sur le bien-être de l'enfant.

Un membre indique que l'équipe sortante avait été en contact avec l'Institut Guy Lacombe de la famille, et qu'il ne reste juste qu'à trouver l'heures et les dates où tenir ces ateliers.

Monsieur Christiam propose identifiez d'autres organismes qui pourront fournir cette aide. Du café ou de la nourriture sera servi pendant les ateliers. L'école fournira le café.

Point 7 : report du point 7 sur les activités sportives, ludiques et d'art à l'école.

Le temps alloué à la réunion étant terminé et l'ordre du jour n'étant pas épuisé, le président propose d'aborder le point 7 lors de la prochaine réunion du comité.

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES

7.DIVERS

Confirmation de l'heure et du lieu des réunions mensuelles. Elles auront lieu tous les 1ers vendredis de chaque mois.

Les parents qui souhaitent proposer un sujet à aborder doivent le faire par écrit dans un email productif.

Monsieur Guéladé nous rappelle que l'enfant doit-être au cœur de la discussion.

8. CONCLUSION

Une ébauche sur les procédures et règlement à suivre lors de réunion du comité seront envoyé à chaque membres.

Un message sera envoyé par la secrétaire aux anciens membres pour confirmer, s'ils souhaitent être membre du nouveau conseil de parents ou démissionner.

Le secrétaire et le président de l'ancien comité seront invités à la prochaine réunion pour effectuer la passation et pour officialiser leur statut comme membre ou comme démissionnaire.

Les membres qui souhaite apporter des idées à l'agenda doivent les soumettre à la secrétaire.

Les procès-verbaux de réunion seront distribués à tous les membres par courriel

Les notes ne seront pas amendées. Toute correction à apporter sur un sujet sera discuter à la prochaine réunion et ajouter aux nouveau procès-verbal.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ